

Bourse Tutorat Formatio 2023-2024 Formulaire

Dans le cadre des *Projets Jeunes* proposés par l'APEF asbl et par les deux Fonds sociaux ASSS et MAE, les institutions MAE/ASSS et les établissements d'enseignement peuvent bénéficier d'un soutien financier pour former et accompagner vos stagiaires dans le cadre d'un tutorat.

Toutes les modalités de cette bourse sont disponibles dans les conditions générales relatives au projet et pour introduire votre candidature, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous et à nous le renvoyer à projets.jeunes@apefasbl.org.

Il s'agit d'un formulaire dit « **inscriptible** ».



Vous pouvez donc directement le compléter sans devoir l'imprimer

À envoyer au plus tard 12 juin 2023 pour les candidatures conjointes entre un MAE et une école et concernant les formations en lien avec les fonctions d'accueil

et 1 mois avant le début du stage pour les autres situations.

► Nous vous demandons de remplir conjointement un seul et même formulaire.

► Pour l'institution, joindre l'annexe 1

N° dossier	
------------	--

1. Coordonnées de l'institution

Nom du service/institution			
ONSS			
Adresse postale			
Représenté par			
Fonction			
Téléphone		Adresse électronique	
Au nom de			
N° IBAN			
Année de participation	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} année	<input type="checkbox"/> 2 ^{ième} année	<input type="checkbox"/> 3 ^{ième} année et plus
Secteur	<input type="checkbox"/> MAE <small>(hors métiers de l'accueil de l'enfance)</small>	<input type="checkbox"/> MAE <small>(métiers de l'enfance)</small>	<input type="checkbox"/> ASSS

Personnel salarié	Nombre de pers. physiques (PP)		Nombre d'équivalents temps plein	
-------------------	--------------------------------	--	----------------------------------	--

Déclare vouloir participer et bénéficier de la Bourse Formatio

2. Coordonnées de l'établissement d'enseignement

Nom de l'établissement					
Adresse postale					
Représenté par					
Fonction					
Téléphone			Adresse électronique		
Au nom de					
N° IBAN					
Type d'enseignement	Secondaire <input type="checkbox"/> de Plein Exercice <input type="checkbox"/> de Promotion sociale		Supérieur de type court <input type="checkbox"/> de Plein Exercice <input type="checkbox"/> de Promotion sociale		
Réseau	<input type="checkbox"/> CPEONS	<input type="checkbox"/> COCOF	<input type="checkbox"/> FWB	<input type="checkbox"/> FELSI	<input type="checkbox"/> SEGEC

Déclare vouloir participer à la Bourse Formatio

► Rappel des formations concernées

Fonds social ASSS CP 332

Stage d'au moins 60 périodes (de 50 minutes ou 50 heures)

Toute formation de niveau secondaire ou brevet ou supérieur de type court.

Exemples :

Secondaire de Plein exercice en Agent-e d'éducation / Educateur-riche

Secondaire de Promotion sociale en Educateur-riche / Animateur-riche

Supérieur de type court en Assistant-e en psychologie / Assistant-e social-e / Infirmier-ère / Educateur-riche spécialisé-e / Logopède / Conseiller-ère conjugal-e / Psychomotricien-ne

Fonds social MAE CP 332

Stage d'au moins 60 périodes (de 50 minutes ou 50 heures)

Formations liées à l'accueil d'enfants : Agent-e d'éducation / Animateur-riche / Auxiliaire de l'enfance / Puériculteur-riche / Educateur-riche

Formations liées à l'encadrement : Assistant-e en psychologie / Assistant-e social-e / Infirmier-ère



3. Nombre et profils des stagiaires concernés

Le stage débuterait le(JJ/MM/AA)

Le stage finirait le (JJ/MM/AA)

SECTEUR	FILIÈRE	# DE PÉRIODES PAR STAGE	# DE STAGIAIRES PRÉVUS	TOTAL (STAGIAIRES X PÉRIODES)
Fonds social ASSS CP332	Agent-e d'éducation (SPE)			
	Educateur-riche (SPS)			
	Animateur-riche (SPS)			
	Assistant-e en psychologie (STC)			
	Assistant-e social-e (STC)			
	Infirmier-ère (STC)			
	Educateur-riche spécialisé-e (STC)			
	Logopède (STC)			
	Conseiller-ère conjugal-e (STC)			
	Psychomotricien-ne (STC)			
	Autre :			
Fonds social MAE CP 332	Métiers de l'accueil d'enfants :			
	Agent-e d'éducation (SPE)			
	Animateur-riche (SPE et SPS)			
	Auxiliaire de l'enfance (SPS)			
	Educateur-riche (SPS)			
	Puériculteur-riche (SPE)			
	Métiers de l'encadrement			
	Assistant-e social-e (STC)			
	Infirmier-ère (STC)			
	Assistant-e en psychologie (STC)			

4. Répartition des stagiaires

a. Les stagiaires seront réparti·e·s avec les personnes tutrices et dans les lieux de vie (groupes de vie / sections) ou équipes suivants :

	Nom du lieu de vie ou équipe (ex : petits, moyens...; consultation, animation...)	Nom de la personne tutrice		Nom du lieu de vie ou équipe (ex : petits, moyens...; consultation, animation...)	Nom de la personne tutrice
Lieu de vie / équipe 1			Lieu de vie / équipe 6		
Lieu de vie / équipe 2			Lieu de vie / équipe 7		
Lieu de vie / équipe 3			Lieu de vie / équipe 8		
Lieu de vie / équipe 4			Lieu de vie / équipe 9		
Lieu de vie / équipe 5			Lieu de vie / équipe 10		

b. La répartition des stagiaires, par période de stage et par lieu de vie, sera la suivante :

Périodes de stage	Stage bloc = dates début et fin Stage continu = dates début et fin + périodicité	# de stagiaires par lieu / équipe										# total de stagiaires
		Lieu de vie Équipe 1	Lieu de vie Équipe 2	Lieu de vie Équipe 3	Lieu de vie Équipe 4	Lieu de vie Équipe 5	Lieu de vie Équipe 6	Lieu de vie Équipe 7	Lieu de vie Équipe 8	Lieu de vie Équipe 9	Lieu de vie Équipe 10	
Période x	<i>Ex. stage « Bloc » - 01/10 au 18/10</i>	1	1	1								3
	<i>Ex. stage « Continu » - 20/10 au 20/12- mardi et jeudi</i>			1	1							2
Septembre												
Octobre												
Novembre												
Décembre												
Janvier												
Février												
Mars												
Avril												
Mai												
Juin												
Juillet												
Août												
TOTAL												

5. Personne(s) tutrice(s) envisagée(s) au sein de l'institution Personne(s) bénéficiaire(s) de l'embauche Tutorat et modalités d'embauche

► Joindre l'Annexe 1 complétée

RAPPEL

Si la personne bénéficiaire de la Bourse n'est pas personne tutrice, son temps de travail complémentaire doit servir à décharger la personne tutrice d'une partie de son temps de travail pour lui permettre d'assumer les heures de tutorat.

Les heures d'embauche doivent donc correspondre le plus possible au temps de tutorat.

Bénéficiaire(s) de l'embauche	Modalité(s)
<input type="checkbox"/> Personne(s) tutrice(s) si à temps partiel <input type="checkbox"/> Personne(s) référente(s) si à temps partiel <input type="checkbox"/> Personne responsable si également personne tutrice et limitée à 25% du budget ¹ <input type="checkbox"/> Autre travailleur-euse exerçant une fonction similaire à celle apprise par les stagiaires	<input type="checkbox"/> Extension au contrat de travail d'un-e travailleur-euse à temps partiel <input type="checkbox"/> Engagement d'un-e nouveau-elle travailleur-euse <input type="checkbox"/> Heures complémentaires si moins de 13h par trimestre <input type="checkbox"/> Recours à un service de remplacement (externe) <input type="checkbox"/> Recours à une société d'interim <input type="checkbox"/> Prime sans embauche (pas possible pour les métiers d'accueil de l'enfance en MAE)

6. Personne(s) stagiaires bénéficiant du tutorat

► Envoyer l'Annexe 2 complétée au plus tard 2 mois après le début du stage à projets.jeunes@apefasbl.org

7. Respect des conditions générales

L'institution et l'établissement d'enseignement s'engagent à respecter les conditions générales concernant le projet et à communiquer ces conditions générales au personnel concerné par le projet.

8. Déclaration sur l'honneur à propos de la concertation sociale

► à remplir uniquement pour les institutions

La délégation syndicale en interne (si elle est présente) a été informée du projet. Si vous n'avez pas de délégation syndicale en interne, veuillez mettre en copie du mail les trois secrétariats syndicaux de votre région lors de l'envoi de votre formulaire.

L'ensemble du personnel de l'institution a été informé du projet.

Les personnes concernées ont marqué leur accord.

Demande éventuelle de dérogation de la part de l'institution

¹ Il faut donc obligatoirement un autre travailleur qui puisse bénéficier d'une partie de l'embauche.

9. Participation aux Focus groupes et à la Journée thématique (Pour les métiers de l'accueil de l'enfance)

La participation aux focus groupes et à la journée thématique est obligatoire pour les personnes qui prévoient de témoigner à la journée et facultative pour les autres.

Veuillez indiquer le nombre de participant-es dans le tableau ci-dessous :

	Pour l'institution MAE (max. 4 personnes par réunion)	Pour l'Etablissement d'enseignement
Focus groupes régionaux		
Journée thématique		

10. Signatures

► [Cliquez ici](#) pour connaître toutes les informations sur la signature électronique.

Pour l'institution	Pour l'Etablissement d'enseignement